



AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017

Le 10 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 2017 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025.**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Saint-Philippe, le 11 décembre 2024.

Le greffier de la Ville,

Me Yvan Laberge, avocat